



FONDS DU LONG MÉTRAGE DU CANADA PROGRAMMES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT, À LA PRODUCTION ET À LA MISE EN MARCHÉ (PROGRAMMES PRINCIPAUX)

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les requérants doivent faire parvenir à Téléfilm Canada un formulaire de demande approprié, dûment rempli et signé, accompagné du budget standard de Téléfilm Canada et de tous les documents requis et ce, avant la date limite en vigueur.

A. OÙ PRÉSENTER LA DEMANDE

1. Demande en ligne

Il est maintenant possible de soumettre une demande en utilisant le service en ligne de Téléfilm Canada (<http://www.telefilm.gc.ca/extranet/FR/>). Les requérants qui n'ont pas de code d'accès pour les services extranet peuvent faire une demande en contactant la personne ressource de leur région.

* Veuillez prendre note que les demandes transmises par le service en ligne de Téléfilm Canada seront acceptées jusqu'à 17 h (heure locale) à la date limite de dépôt.

Région de l'Atlantique Patricia Quesnel ✉ quesnep@telefilm.gc.ca Téléphone : (902) 426-8425	Région du Québec Josée Asselin ✉ asselij@telefilm.gc.ca Téléphone : (514) 283-6363
Ontario et Nunavut Helen Paul ✉ paulh@telefilm.gc.ca Téléphone : (416) 973-6436	Région de l'Ouest Monica Moore ✉ moorem@telefilm.gc.ca Téléphone : (604) 666-1566

2. Demande par la poste

Pour les projets de langue anglaise, les demandes doivent être déposées au bureau de Téléfilm correspondant à la région du requérant, à l'attention de la coordonnatrice de projet, qui est disponible pour répondre à toute question au sujet de la demande ou des documents requis.

Pour tous les projets de langue française, les demandes doivent être déposées au bureau du Québec, à l'attention de la coordonnatrice de projet, selon le programme (voir tableau ci-dessous).



Requérants des régions suivantes	Bureau de Téléfilm	Coordonnatrice de projet	Adresse
Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Yukon, Territoires du Nord-Ouest	Région de l'Ouest	Sasha Dryden drydens@telefilm.gc.ca	609, rue Granville Bureau 410 Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1G5 Tél. : (604) 666-1566 Sans frais : 1-800-663-7771 Télééc. : (604) 666-7754
Ontario, Nunavut	Ontario	Helen Paul paulh@telefilm.gc.ca	474, rue Bathurst Bureau 100 Toronto (Ontario) M5T 2S6 Tél. : (416) 973-6436 Sans frais : 1-800-463-4607 Télééc. : (416) 973-8606
Québec	Québec	<i>Développement et production</i> Maria-Anita Damiani damianm@telefilm.gc.ca <i>Mise en marché</i> Caroline Landry landryc@telefilm.gc.ca	360, rue Saint-Jacques Bureau 700 Montréal (Québec) H2Y 4A9 Tél. : (514) 283-6363 Sans frais : 1-800-567-0890 Télééc. : (514) 283-8212
Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard	Région de l'Atlantique	Patricia Quesnel quesnep@telefilm.gc.ca	1717, rue Barrington Bureau 300 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3A4 Tél. : (902) 426-8425 Sans frais : 1-800-565-1773 Télécopieur : (902) 426-4445

Pour les coproductions interprovinciales, les sociétés de production doivent évaluer dans quelle mesure chacune d'elles : a déclenché et développé le projet; exerce un contrôle sur les aspects créatifs, techniques, financiers ainsi que sur les droits de distribution; détient les droits d'auteur; maintient un intérêt financier continu dans la production, etc., afin de déterminer auprès de quel bureau les demandes de financement doivent être déposées.

Tout requérant ayant son siège social dans une province ou dans un territoire et qui possède un bureau dans une autre province ou au autre territoire doit démontrer qu'il s'engage à faire du bureau requérant une unité de production (ou de distribution) autosuffisante et autonome s'il souhaite soumettre une demande à un bureau de Téléfilm qui ne dessert pas son siège social.

B. QUAND SOUMETTRE LA DEMANDE

Aide au développement pour les producteurs

Il n'y a pas de dates prédéterminées pour le dépôt des demandes d'aide au développement, que ce soit dans le volet sélectif ou le volet fondé sur la performance. Les demandes seront acceptées et évaluées tout au cours de l'année à compter d'avril et ce, jusqu'à épuisement des fonds.



Aide à la production pour les producteurs – volet sélectif

Tous les projets de langue anglaise, peu importe le montant de la demande (comprenant le volet sélectif, le volet fondé sur la performance et les demandes de suppléments de droits de diffusion) :

Dates limites de dépôt des demandes complètes	Dates auxquelles les décisions seront rendues
Le lundi 17 janvier 2005	Semaine du 21 mars 2005
Le lundi 11 avril 2005	Semaine du 15 juin 2005
Le lundi 3 octobre 2005	Semaine du 12 décembre 2005

Tous les projets de langue française, peu importe le montant de la demande (comprenant le volet sélectif, le volet fondé sur la performance et les demandes de suppléments de droits de diffusion) :

Dates limites de dépôt des demandes complètes	Dates auxquelles les décisions seront rendues
Le lundi 17 janvier 2005	Semaine du 14 mars 2005
Le lundi 18 avril 2005	Semaine du 27 juin 2005

Toute demande d'aide à la production doit être présentée bien avant le début du tournage principal du projet. Téléfilm Canada n'acceptera aucune demande d'aide à la production de projets dont le tournage principal est commencé.

Aide à la mise en marché pour les distributeurs – volet sélectif

Les demandes d'aide à la mise en marché pour les longs métrages dont le lancement en salles commerciales est prévu au cours de l'année financière 2005-2006 (soit entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006) ou après, doivent être présentées dès que possible pour s'assurer que des fonds sont réservés aux requérants dont les projets sont retenus.

Ces demandes doivent être présentées à la plus rapprochée des dates limites suivantes : le 7 février 2006 ou 30 jours suivant la décision de Téléfilm Canada d'investir dans le long métrage (que ce soit par l'entremise du volet sélectif ou du volet fondé sur la performance). Le requérant doit présenter un plan de mise en marché mis à jour au moins 30 jours avant la date prévue du lancement en salles commerciales au Canada.

Les demandes d'aide à la mise en marché pour tout autre long métrage admissible doivent être présentées au moins 30 jours avant la date prévue du lancement en salles commerciales au Canada.

Enveloppes fondées sur la performance

Le montant des enveloppes fondées sur la performance devra être entièrement engagé en vertu de contrats signés d'ici le 31 mars 2006. Au moins 90 % du montant des enveloppes doit être déboursé avant cette date.

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie de Téléfilm Canada, les sociétés n'ayant pas dépensé entièrement leurs enveloppes fondées sur la performance d'ici le 6 septembre 2005 devront remettre à Téléfilm à cette date une promesse



d'engagement visant la portion non utilisée de leur enveloppe en indiquant le montant alloué à chaque projet et pour lequel les déboursés devront être effectués en vertu de contrats signés avant le 31 mars 2006. Toute portion des enveloppes fondées sur la performance n'étant pas liée à une entente contractuelle et n'ayant pas été versée ¹ avant le 31 mars 2006 sera transférée au volet sélectif.

Les demandes pour les projets faisant l'objet d'une telle promesse d'engagement doivent être soumises à Téléfilm Canada au plus tard le 14 novembre 2005 (pour l'aide à la production et l'aide à la mise en marché) ou le 9 janvier 2006 (pour l'aide au développement), faute de quoi, tout montant engagé qui devait être versé mais qui ne l'a pas encore été, ne sera plus à la disposition de la société de production. Si toutefois une telle société reste admissible pour une enveloppe fondée sur la performance pour l'année 2006-2007, un montant égal à la somme non utilisée au cours de l'exercice financier précédent sera déduit du montant de l'enveloppe auquel elle aurait normalement droit. Pour les sociétés n'étant pas admissibles à une enveloppe fondée sur la performance en 2006-2007, Téléfilm devra envisager de restreindre l'accès au volet sélectif du FLMC au cours de cet exercice financier.

¹ Jusqu'à 10 % du montant total de l'enveloppe fondée sur la performance peut être déboursé après cette date.



C. COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Toute demande soumise dans le cadre des programmes principaux du FLMC doit être accompagnée d'un formulaire de demande dûment rempli et signé ainsi que du budget standard de Téléfilm. Les requérants peuvent télécharger les formulaires à partir du site Web de Téléfilm Canada (www.telefilm.gc.ca).

Formulaire de demande d'aide au développement

http://www.telefilm.gc.ca/upload/FLMC_2004_2005_devform_FR.doc

Budget standard pour l'aide au développement

http://www.telefilm.gc.ca/upload/FLMC_2004_2005_Dev_Budget_FR.xls

Formulaire de demande d'aide à la production

http://www.telefilm.gc.ca/upload/FLMC_2004_2005_pro_form_FR.doc

Budget standard de Téléfilm

http://www.telefilm.gc.ca/upload/fonds_prog/budget-standard-fr.xls

Formulaire de demande d'aide à la mise en marché

http://www.telefilm.gc.ca/upload/FLMC_2004_2005_mkn_form_FR.doc